



Ministère de la Santé et des Services sociaux

Rapport annuel 2023-2024

Comité central d'éthique clinique en
procréation médicalement assistée

Le présent rapport ne lie pas le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne constitue pas ses orientations. Il représente l'opinion des membres du Comité central d'éthique clinique en procréation médicalement assistée. Son contenu n'engage que ses auteurs.

ÉDITION :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est accessible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-96453-7 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

Autrices et auteurs – Membres du Comité central d'éthique clinique en procréation médicalement assistée

- Anne-Marie Laberge, présidente du Comité central d'éthique clinique en procréation médicalement assistée, généticienne au CHU Sainte-Justine
- Cynthia Langevin, infirmière à la Clinique de fertilité de l'Hôpital de Chicoutimi, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean
- Bartha Knoppers, professeure et directrice du Centre de génomique et politiques, Faculté de médecine au Département de génétique humaine, Université McGill
- Catherine Dagenais, obstétricienne-gynécologue en médecine fœto-maternelle au Centre mère-enfant Soleil, CHU de Québec – Université Laval
- Belina Carranza-Mamane, obstétricienne-gynécologue en endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité (EGRI) à la Clinique de fertilité de l'Estrie, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), et membre associée au Centre de procréation assistée du CHU Sainte-Justine
- Annie Janvier, pédiatre néonatalogiste au CHU Sainte-Justine
- Véronique Babineau, obstétricienne-gynécologue à la Clinique de fertilité de Trois-Rivières, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
- Neal Mahutte, obstétricien-gynécologue EGRI au Centre de fertilité de Montréal
- Louise Langevin, avocate et professeure en droit à la Faculté de droit de l'Université Laval
- Julie Boulianne, représentante du public ayant déjà bénéficié de services de procréation médicalement assistée
- Isabel Côté, professeure au Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais

Coordination des travaux au ministère de la Santé et des Services sociaux

- Sabrina Fortin, directrice, Direction santé mère-enfant (DSME)
- Geneviève Pepin, chargée de projet en procréation médicalement assistée, DSME
- Karyn Latour, agente de recherche pour le Comité central d'éthique clinique en procréation médicalement assistée, DSME

Le Comité central d'éthique clinique en procréation médicalement assistée (ci-après nommé Comité) dépose au ministre de la Santé son premier rapport annuel présentant les activités réalisées en 2023-2024.

Le Comité, institué par le ministre de la Santé en vertu de l'article 8.1 de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée (RLRQ, chapitre A-5.01), est composé de 10 membres et de sa présidente. La diversité de l'expertise et de la provenance des membres a contribué à la qualité et à la justesse de ses productions et à la réalisation des mandats.

Tableau 1 : Composition du Comité, en 2023-2024

Prénom et nom	Expertise	Institution
Anne-Marie Laberge	Présidente du Comité et médecin généticienne	CHU Sainte-Justine
Bélina Carranza-Mamane	Obstétricienne-gynécologue EGRI	CIUSSS de l'Estrie – CHUS
Neal Mahutte	Obstétricien-gynécologue EGRI	Centre de fertilité de Montréal
Annie Janvier	Pédiatre néonatalogiste	CHU Sainte-Justine
Véronique Babineau	Obstétricienne-gynécologue	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Louise Langevin	Avocate	Faculté de droit, Université Laval
Cynthia Langevin	Infirmière	CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Catherine Dagenais	Obstétricienne-gynécologue en médecine maternelle et fœtale	Centre hospitalier de l'Université Laval, CHU de Québec – Université Laval
Bartha Knoppers	Expertise en éthique et avocate	École des sciences biomédicales, Université McGill
Julie Boulianne	Représentante du public	
Janet Takefman (membre sortante)	Psychologue clinique	Centre universitaire de santé McGill
Isabel Côté	Expertise en travail social	Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

En 2023-2024, le Comité a tenu sept rencontres au cours desquelles il a :

- formalisé un processus de demandes de la part des centres de procréation assistée (CPA). Un formulaire de soumission des demandes a été développé afin de favoriser un processus standardisé. Le formulaire sera mis en ligne sous peu;
- examiné trois demandes en provenance des CPA;
- répondu à trois mandats du ministre de la Santé en formant des groupes de travail (voir le Tableau 3);
- été consulté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant au projet de modification réglementaire permettant d'ajouter des services assurés de procréation médicalement assistée (PMA) requis pour la grossesse pour autrui (GPA) et pour les tests génétiques préimplantatoires (PGT);
- discuté de thématiques particulières en invitant des expertes et des experts pour aider à la discussion ou en recevant des représentantes et des représentants du MSSS. Par exemple, un urologue a présenté les pratiques entourant le micro-TESE et les enjeux cliniques qui en découlent. Des juristes du ministère de la Justice ont présenté les nouvelles dispositions concernant la GPA. Le docteur Luc Boileau, directeur national de la Santé publique, ainsi que des personnes représentant l'Institut national de santé publique du Québec ont été reçus afin de discuter des enjeux éthiques soulevés par certaines pratiques de don artisanal de sperme.

Tableau 2 : Questions soumises au Comité, en 2023-2024

Sujet soumis	Décision rendue
La fécondation d'ovocytes par le sperme du conjoint et par du sperme de donneur et le choix des parents d'intention de prioriser les embryons issus du sperme du conjoint malgré sa faible qualité.	L'équipe de soins doit fournir au couple les renseignements nécessaires à une décision libre et éclairée et le documenter dans le dossier médical.
Transfert simultané de deux embryons issus d'ovules d'origines différentes (ses propres ovules et ceux d'une donneuse).	Non recommandé de transférer deux embryons dans la situation présentée.
Projet de fécondation in vitro chez un couple homoparental de deux femmes de 18 ans, dont l'une prélèverait ses ovules et l'autre recevrait l'embryon.	Pas de préoccupation liée à l'âge. L'équipe de soins doit fournir toute l'information requise pour une décision éclairée et s'assurer que les parents d'intention soient en mesure de donner leur consentement.

Tableau 3 : Mandats du ministre de la Santé, en 2023-2024

Mandat	Résultat
Recommandations sur les pratiques de PMA avec GPA	Publication des <i>Lignes directrices sur la prise en charge des demandes de services de procréation médicalement assistée impliquant une GPA</i> ¹
Recommandations quant à l'application des critères d'admissibilité des PGT assurés	Publication de l' <i>Algorithme et guide d'interprétation des critères d'admissibilité aux services assurés de tests génétiques préimplantatoires</i> ²
Recommandations sur les dons de sperme	En cours.

Les divers champs d'expertise des membres du Comité ont été mis à profit dans deux comités de travail, afin de répondre à ses différents mandats reçus :

- Groupe de travail sur les PGT :
 - Nombre de rencontres : six rencontres totalisant 7 h 30, excluant les heures de travail préparatoire, de rédaction et les périodes où les membres ont traité de ce sujet en rencontre du Comité.
 - Livrables : Ses travaux ont consisté en l'élaboration de l'*Algorithme et guide d'interprétation des critères d'admissibilité aux services assurés de tests génétiques préimplantatoires* à l'intention des cliniciens en CPA. Ce document a été révisé par le Comité avant sa publication.
- Groupe de travail sur la GPA :
 - Nombre de rencontres : cinq rencontres totalisant 5 h 30, excluant les heures de travail préparatoire et de rédaction et les périodes où les membres ont traité de ce sujet en rencontre du Comité.
 - Livrables : Ses travaux ont consisté en l'élaboration des *Lignes directrices sur la prise en charge des demandes de services de procréation médicalement assistée impliquant une grossesse pour autrui*. Ce document a été révisé par le Comité avant sa publication.

¹ L'*Algorithme et guide d'interprétation des critères d'admissibilité aux services assurés de tests génétiques préimplantatoires* est accessible au www.msss.gouv.qc.ca, section Publications.

² Les *Lignes directrices sur la prise en charge des demandes de services de procréation médicalement assistée impliquant une grossesse pour autrui* sont accessibles au www.msss.gouv.qc.ca, section Publications.

Travaux en cours et prévus pour 2024-2025 :

- création du groupe de travail sur les donneurs de sperme et travaux en réponse au mandat du MSSS sur l'encadrement des dons de sperme au Québec;
- groupe de travail sur la disposition des embryons;
- évaluation des cas soumis par les CPA et réponses à ces derniers;
- poursuite des travaux du groupe de travail en PGT pour continuer d'évaluer l'admissibilité de maladies génétiques spécifiques au PGT, pour faciliter l'utilisation de l'algorithme, et aussi pour étudier particulièrement la question du PGT pour des conditions à déclaration adulte et les syndromes de prédisposition génétique.

